

AECK/
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2021 – 176 DU 28 AVRIL 2021

portant nomination des membres du Conseil
d'administration de la Société nationale des
Hydrocarbures du Bénin S.A.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2019-06 du 15 novembre 2019 portant Code pétrolier en République du Bénin ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2020-428 du 09 septembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Eau et des Mines ;
- vu** le décret n° 2013-495 du 26 novembre 2013 portant création de la Société béninoise des Hydrocarbures (SOBEH) ;
- vu** le décret n° 2020-513 du 28 octobre 2020 portant approbation des statuts modifiés de la Société béninoise des Hydrocarbures du Bénin, désormais dénommée Société nationale des Hydrocarbures du Bénin S.A ;
- sur** proposition du Ministre de l'Eau et des Mines,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 avril 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées, membres du Conseil d'administration de la Société nationale des Hydrocarbures du Bénin S.A., les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Alassane MAHAMADOU**, représentant du Ministère de l'Eau et des Mines ;
- monsieur **Arnaud Yémalin ZANNOU**, représentant de la Présidence de la République ;
- madame **Alice MASSIM-OUALI AFFO**, représentante du Ministère de l'Économie et des Finances ;

- monsieur **Siméon Jean-Baptiste DOSSOU**, représentant du Ministère de l'Énergie ;
- monsieur **Sébastien Joël KINIFFO**, représentant du Ministère du Plan et du Développement ;
- monsieur **Marius T. KONSSAGO YARGO**, représentant du Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- monsieur **Urbain TCHIAKPE**, représentant du Ministère des Infrastructures et des Transports.

Articles 2

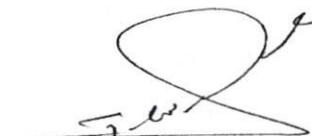
Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable qui court pour compter de la date de leur installation.

Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 28 avril 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Eau
et des Mines,



Samou SEIDOU ADAMBI

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEM 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 22 ; SGG 4 ; INTERESSES 7 ; JORB 1.